



N° de résolution
ou annotation

2016-02-029

Province de Québec
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal, tenue le 2 février 2016 à 19h30, à la salle municipale de Roquemaure.

Étaient présents son honneur Mme la mairesse Lucie Gravel et les conseillers suivants : M. Rodrigue Morneau, M. Léo Plourde, M. Marcel Mainville, M. Alain Tremblay, M. Yves Thériault et M. Jocelyn Poirier.

Était également présente, Mme Patricia Lamarre, directrice générale.

1. Ouverture de la séance

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 19h30.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Alain Tremblay, appuyé par M. Léo Plourde et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Adoption du procès-verbal du 11 janvier 2016;
- 4.0 Période de questions;
- 5.0 Correspondance;
- 6.0 Trésorerie :
 - 6.1 Autorisation de procéder au paiement des dépenses;
 - 6.2 Cotisation générale SOPFIM;
 - 6.3 Partenariat Place aux jeunes;
 - 6.4 Versement final CADR;
- 7.0 Dépôt intérêts pécuniaires;
- 8.0 Dépôt des formulaires DGE1038;
- 9.0 Régie du bâtiment;
- 10.0 Toilettes pour tournoi de pêche de la brigade de pompiers;
- 11.0 Résolution partage des ressources MRC;
- 12.0 Plainte salle de quilles ;
- 13.0 Adoption du Règlement # 175 portant sur la tenue des séances;
- 14.0 Redevances gravières;
- 15.0 Action santé Abitibi-Ouest;
- 16.0 Délégué SOPFEU;
- 17.0 Rapport des comités;
- 18.0 Période de questions;
- 19.0 Levée de la séance.

3. Adoption du procès-verbal du 11 janvier 2016

Les membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance régulière du 11 janvier 2016, la lecture est dispensée.

2016-02-030

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Alain Tremblay et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal.

4. Période de questions

5. Correspondance

Mme Gravel fait rapport de la correspondance reçue.

6. Trésorerie



2016-02-031
N° de résolution
ou annotation

6.1 Autorisation de procéder au paiement des dépenses

ATTENDU QUE les conseillers ont pris connaissance des comptes à payer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Jocelyn Poirier et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des dépenses suivantes :

Pour la municipalité :

- Liste des comptes à payer au montant de : 37227,46 \$
- Liste des comptes payés durant le mois, incluant les salaires : 15 798,51 \$

Pour le camping municipal :

- Liste à payer au montant de : 394,46 \$

6.2 Cotisation générale SOPFIM

ATTENDU les sommes prévues au budget 2016 pour cette cotisation;

2016-02-032

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Léo Plourde et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la cotisation générale à la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies, au montant de 32,26\$. Cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-690-00-429-00.

6.3 Partenariat Place aux jeunes

ATTENDU les sommes prévues au budget 2016 pour ce partenariat;

2016-02-033

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Tremblay, appuyé par M. Jocelyn Poirier et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de cette contribution, au montant de 105,00\$. Cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-130-00-970-00.

6.4 Versement final CADR

ATTENDU les sommes prévues au budget pour ce partenariat;

2016-02-034

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de cette contribution, au montant de 650,00\$. Cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-130-00-970-00.

7. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires

La directrice générale dépose les déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil.

8. Dépôt des formulaires DGE-1038

La directrice générale dépose les formulaires DGE-1038, "Rapport portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100\$ et plus", pour l'élection du 25 octobre 2015.

9. Régie du bâtiment



N° de résolution
ou annotation

2016-02-035

Formules d'Affaires CCL (418) 689-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE la Municipalité de Roquemaure a reçu un avis de correction de la Régie du bâtiment du Québec, concernant les installations électriques sur son camping municipal, en date du 27 juillet 2014;

ATTENDU QUE la Municipalité doit retourner une résolution municipale de ses engagements à la Régie du bâtiment du Québec, avant le 10 février 2016, sans quoi des poursuites pourraient être entreprises contre la Municipalité;

ATTENDU QUE les travaux demandés touchent l'ensemble du camping municipal et devaient être exécutés en deux phases;

ATTENDU QUE la première phase, soit le bord de l'eau, est mise en attente pour cette année, afin de prendre le temps d'analyser les solutions possibles et vérifier d'autres options;

ATTENDU QU'après discussion avec M. Alain Lacasse et M. Normand Lefebvre de la Régie du bâtiment du Québec, il a été convenu que la Municipalité demanderait à Hydro Québec de fermer ses compteurs pour les terrains au bord de l'eau et qu'un avis de fermeture de ces compteurs serait retourné à la RBQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jocelyn Poirier, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu:

QUE la Municipalité se conforme aux exigences de la Régie du bâtiment du Québec, pour répondre aux règles de sécurité pour l'ensemble de ses campeurs;

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à demander à Hydro Québec la fermeture des compteurs de la partie au bord de l'eau, soit les terrains de 1 à 28, de valider avec Cima + si ces compteurs sont les seuls où l'électricité doit être interrompue pour le moment;

QUE la Municipalité autorise la compagnie Cima + à effectuer un rapport des travaux à exécuter sur l'ensemble du terrain de camping et accepte les coûts y étant associés;

QUE les appels de soumissions pour la phase 2 du projet, ce qui exclu le bord de l'eau, soient préparés et acheminés;

QU'UN échéancier des travaux soit remis à la Régie du bâtiment du Québec et que les travaux de corrections débutent avant le 15 mai pour répondre à leurs exigences.

QUE cette résolution soit acheminée à la RBQ de Rouyn-Noranda à l'attention de M. Alain Lacasse avant le 10 février 2016.

10. Tournoi de pêche de la brigade des pompiers

ATTENDU QUE la brigade des pompiers de Roquemaure souhaite remplacer son carnaval annuel par un tournoi de pêche;

ATTENDU QUE la brigade souhaite substituer la location de salle gratuite du centre communautaire par la salle du camping, plus près de leur activité;

ATTENDU QUE la brigade souhaite également obtenir une toilette chimique pour mettre sur le lac, lors de leur activité;



N° de résolution
ou annotation

2016-02-037

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marcel Mainville et appuyé par M. Alain Tremblay et résolu de substituer la salle de centre communautaire par la salle du camping, sans frais supplémentaires, pour la tenue de l'activité de la brigade des pompiers de Roquemaure, conditionnellement au respect des mêmes clauses rigoureuses quant au ménage à la fin de l'activité et l'ajustement du chauffage des lieux au moment de quitter.

Il est également résolu de prêter les deux toilettes chimiques à la brigade, pour le jour de leur activité, conditionnellement à ce que les pompiers s'assurent de vider les toilettes avant leur retour.

11. Résolution partage des ressources MRC

ATTENDU QUE suite au Colloque sur le développement local et régional, tenu à la Forêt d'enseignement et de recherche du Lac-Duparquet le 19 septembre 2015, les élus ont manifesté le désir de regrouper ou de mettre en commun certains travaux ou services;

ATTENDU QUE ces regroupements ou mise en commun ont pour but d'offrir conjointement des travaux ou services tout en minimisant les coûts;

2016-02-038

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Jocelyn Poirier et résolu:

QUE la municipalité affirme son intérêt à regrouper ou mettre en commun certains services;

QUE les services visés à mettre en commun sont:

- Inspecteur municipal;
- Ingénieur;
- Émission des comptes de taxes par la MRC;
- Ressource à la MRC pour former et remplacer temporairement et sporadiquement des directeurs généraux dans les municipalités;
- Responsable des cours d'eau à la MRC;
- Uniformisation des règlements d'urbanisme pour l'ensemble des municipalités de la MRC;
- Achats groupés pour pavage;
- Achats groupés pour l'abat-poussière;

QUE les services visés pourraient être partagés avec les municipalités limitrophes (Gallichan et Rapide-Danseur) ou avec la MRC;

QUE les travaux visés à mettre en commun sont:

- Le déneigement;
- Les travaux de voirie;

Que les travaux visés pourraient être partagés avec la municipalité de Gallichan et Rapide-Danseur;

Que le conseil municipal n'est actuellement pas favorable à regrouper la municipalité avec une autre municipalité ou avec la MRC.



N° de résolution
ou annotation

2016-02-039

12. Plainte location salle de quilles

ATTENDU QU' une citoyenne a rencontré une multitude de problèmes lors de sa location de la "salle de quilles" au cours de la période des Fêtes 2015;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite la dédommager pour les désagréments encourus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Alain Tremblay et résolu qu'une lettre soit envoyée à la plaignante, lui offrant un rabais de 25\$ sur une prochaine location.

13. Adoption du Règlement # 175 portant sur la tenue des séances

ATTENDU QUE la Municipalité de Roquemaure désire se prévaloir d'un règlement régissant les séances du conseil;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu le présent règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné en date du 11 janvier 2016;

2016-02-040

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Jocelyn Poirier et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Roquemaure adopte le règlement # 175, portant sur la tenue des séances du conseil municipal.

14. Redevances Gravière

ATTENDU QUE le conseil municipal a considéré la lettre envoyée par Jean-Guy Roy entrepreneur inc, demandant une prolongation des périodes pour la production des rapports de redevance et le paiement de celles-ci;

2016-02-041

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jocelyn Poirier, appuyé par M. Léo Plourde et résolu de lui accorder jusqu'au 31 mars 2016 pour produire les rapports et payer les redevances de 2015, ainsi que de prolonger jusqu'au 31 août 2016, la période pour produire les rapports et payer toutes les redevances antérieures à 2015.

15. Action santé Abitibi-Ouest

ATTENDU QUE la municipalité accuse un retard important dans le traitement de dossiers majeurs;

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas les sommes disponibles pour embaucher un animateur de milieu en 2016;

2016-02-042

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Tremblay, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu de ne pas procéder à l'embauche d'un animateur de milieu, en partage avec deux municipalités limitrophes.

16. Délégué SOPFEU

ATTENDU QUE la SOPFEU demande une désignation d'un délégué, pour un mandat de deux ans, pour assister aux assemblées;



N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jocelyn Poirier, appuyé par M. Léo Plourde et résolu de déléguer M. Rodrigue Morneau pour les représenter auprès de la SOPFEU.

17. Rapport des comités

CADR: Préparation de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en mars prochain. Démission de la secrétaire-trésorière. Remplacée temporairement par Mme Lise Roy à titre de secrétaire, de même que Mme Huguette Plourde, trésorière.

MRC: Élection du préfet: M. Jaclin Bégin réélu. M. Alain Gagnon, substitut du préfet réélu. Colloque le 20 février sur le développement touristique, culturel et loisirs. Politique sur les projets structurants en développement touristique, culturel et en loisirs. Présentation sur les dangers de la route à corriger. Présentation d'un répertoire de fonds disponibles dans différents programmes. Pétition d'appui pour Les Petits chatons.

Loisirs: La patinoire est en fonction.

Pompiers: Le tournoi de pêche remplacera le carnaval cette année. Invitation à participer en grand nombre.

HLM: Prochaine réunion le 11 février.

Club nautique: Préparation de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en mars prochain. Baliseur toujours recherché. Cartes de membre disponible.

Comité de gérance: Préparation du budget fait. Entrevue de sélection en cours pour le poste d'inspecteur.

Camping: Rien en particulier à souligner.

Bibliothèque: Rien en particulier à souligner.

Fermières: Aucun représentant présent.

Fabrique: Aucun représentant présent.

Comité d'embellissement: Rien en particulier, sinon que le budget de fonctionnement est maintenant inclus dans celui de la municipalité.

CCU: Rien en particulier à souligner.


Réseau routier: Plainte d'un citoyen sur un chemin bouché. Vérification faite et chemin correct. Demande de suivi concernant un transporteur de bois qui abime la voie publique.

25. Période de questions

26. Levée de la séance

À 20h40, tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, M. Léo Plourde propose la levée de la séance.

ADOPTÉ.


Patricia Lamarre
Directrice générale
et secrétaire-trésorière


Lucie Gravel
Mairesse

2016-02-044